

## Procès Bismuth-Sarkozy: Thierry Herzog joue les fusibles

PAR MICHEL DELÉAN  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020

Au tribunal, l'avocat Thierry Herzog sert de bouclier à son client et ami Nicolas Sarkozy, en endossant quelques erreurs dans l'affaire de corruption dite affaire « Paul Bismuth ».

Au sixième jour du procès de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert dans l'affaire de corruption dite **affaire « Paul Bismuth »**, l'interrogatoire de M<sup>c</sup> Herzog, ami intime et avocat de l'ancien président de la République, était très attendu. Ce jeudi 3 décembre, les pénalistes en robe sont encore nombreux, serrés sur les bancs de la salle d'audience du tribunal de Paris, pour manifester leur soutien à l'un des leurs. Avocat depuis 1979, comme Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog fait partie de cette **génération de pénalistes** qui a fait carrière, défendant d'abord des petits délinquants, puis des truands, et enfin des politiques et des patrons, cela sans cacher sa sensibilité de droite.

Les deux jeunes avocats ont donc démarré ensemble et sympathisé. « *De confrères, nous sommes devenus amis* », dit-il de Nicolas Sarkozy. « *Je le considère comme étant de ma famille. Nous sommes comme des frères.* » D'ami et frère, Thierry Herzog est également devenu l'avocat de Nicolas Sarkozy en 2006, avec l'affaire Clearstream, et a ensuite continué de le défendre dans les nombreuses affaires où celui-ci a été impliqué : **affaire Bettencourt** (non-lieu), **affaire libyenne** (mis en examen), affaire Bismuth, et **affaire Bygmalion** (procès en mars). Sans compter les dossiers où Nicolas Sarkozy se plaignait d'être caricaturé en poupée vaudoue, ou exposé dans une publicité de Ryanair, et exigeait réparation, ce que son avocat ne rappelle pas au tribunal.

D'un ton posé, Thierry Herzog assume entièrement l'achat des téléphones portables prépayés au nom de Paul Bismuth. « *Je suis désolé de tout cela pour Paul Bismuth* », précise-t-il. « *C'était une ligne dédiée aux conversations avec mon client.* » Le seul client avec lequel il a dû recourir à ce procédé, dit-il.

L'avocat l'assure, s'il a bien ouvert ces lignes clandestines, il n'a en revanche bénéficié d'aucune fuite pour l'avertir que Nicolas Sarkozy et lui-même avaient été placés sur écoutes judiciaires dans l'affaire libyenne, comme le soupçonnent les enquêteurs. « *Dès que le président Sarkozy avait quitté l'Élysée, il pouvait faire l'objet d'écoutes d'officines* », expose Thierry Herzog.

C'est donc seulement par prudence que, dès juillet 2012, il a acheté trois téléphones prépayés sous une fausse identité. « *Un pour Carla, un pour le président, et un pour moi.* » Thierry Herzog dit avoir renouvelé l'opération plusieurs fois. Les écoutes judiciaires de Brice Hortefeux, ainsi que des discussions avec des journalistes, l'auraient convaincu que Nicolas Sarkozy était écouté, et que des fuites étaient à craindre.

« *Vous êtes-vous douté que les lignes Bismuth pouvaient aussi être écoutées ?* », demande la présidente. Selon l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction, le ton des conversations entre Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog change brusquement le 26 février 2014, comme si les deux amis venaient d'être prévenus que leurs lignes clandestines étaient, elles aussi, écoutées par des policiers. « *J'affirme solennellement que je n'ai bénéficié d'aucune information* », répond l'avocat.



L'avocat Thierry Herzog, le 30 novembre, au tribunal judiciaire de Paris. © Stéphane de Sakutin/AFP

Questionné sur son déplacement impromptu à Monaco, la veille (le 25), pour retrouver Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog assure qu'il ne s'agissait pas du tout d'avertir son ami et client que les lignes Bismuth étaient grillées, comme le pensent les policiers et les juges d'instruction. Balivernes. Il devait de toutes façons le rejoindre pour fêter son anniversaire, le 28 février, Nicolas Sarkozy étant en vacances en famille à Monaco.

« *Mon épouse est niçoise, et je vais la rejoindre chaque semaine* », ajoute Thierry Herzog, volubile. Monaco est tout près. D'ailleurs, il avait aussi un mémoire à faire lire à Nicolas Sarkzoy, et de toutes façons, il a « *plaisir à déjeuner et à dîner* » avec son ami. Et si Thierry Herzog a avancé son départ de quelques jours, c'est uniquement parce qu'un journaliste venait de lui apprendre que les enregistrements clandestins effectués par Patrick Buisson allaient être rendus publics, et qu'il voulait prévenir « *Nicolas et Carla* », rien d'autre.

Interrogé sur le coup de piston promis à son ami magistrat Gilbert Azibert pour sa fin de carrière à Monaco, Thierry Herzog prend encore sur lui. « *J'avais compris que Gilbert Azibert envisageait quelque chose à Monaco lors d'une conversation à bâtons rompus. Je ne me souviens pas quand, ni quel poste précisément il avait évoqué. Il m'avait dit : "Ça sera sympa, on pourra se voir quand tu seras à Nice"* », élude-t-il.

Thierry Herzog l'assure, c'est lui qui a pris l'initiative de parler à Nicolas Sarkozy des souhaits d'Azibert. « *Le président m'a dit : "Si je peux lui rendre service..." Mais il n'était pas du tout informé des souhaits de Gilbert Azibert, et le service, il me le rendait à moi* », insiste M<sup>e</sup> Herzog.

L'avocat le martèle, « *ce n'est en rien une contrepartie ou un remerciement* » à Gilbert Azibert, comme le soutient l'accusation. « *C'est un service que je rends, il ne me le demande pas.* » Il faut donc croire que le haut magistrat s'activait de façon entièrement désintéressée pour renseigner Thierry Herzog **sur la procédure des agendas de Nicolas Sarkozy**, et que, pour sa part, l'avocat a eu envie de lui faire plaisir, sans que ces faits simultanés puissent avoir un lien quelconque.

Décidément fidèle et loyal jusqu'au bout à Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog déclare au tribunal qu'il a menti à Gilbert Azibert en lui faisant croire que l'ancien chef de l'État avait appuyé sa candidature auprès de la principauté de Monaco, alors que les écoutes téléphoniques indiquent que l'intervention a bien eu lieu. « *Je lui ai menti quand je lui ai dit que*

*la démarche avait été faite. Je l'ai fait parce que je pensais que ça lui ferait plaisir d'entendre qu'il aurait peut-être un poste* », explique M<sup>e</sup> Herzog au tribunal.

Habilement, Thierry Herzog trouve un moyen de relativiser l'intérêt des retranscriptions d'écoutes téléphoniques qui figurent au dossier – la présidente du tribunal a choisi de ne pas faire écouter les enregistrements eux-mêmes, alors qu'elle en avait le pouvoir. L'avocat lit une fiche, et cite Edwy Plenel (président de Mediapart), qui avait été placé sur écoutes en 1985 sur décision de François Mitterrand, et avait ensuite exprimé dans un livre (*Les Mots volés*) le fait que l'on puisse se laisser aller, parler sans réfléchir, mentir, se vanter, dire des bêtises, en se pensant à l'abri d'une conversation téléphonique.

« *Je n'ai commis aucune infraction. Je n'ai jamais été un corrupteur. Ce serait bien mal me connaître, et bien mal connaître celui que je défends, de croire qu'un pacte ou des remerciements aient pu intervenir avec Gilbert Azibert* », déclare Thierry Herzog, dans une déclaration faite avant son interrogatoire. Très solennel, l'avocat se dit prêt à répondre à toutes les questions du tribunal, sauf à celles qui concernent les écoutes téléphoniques, car elles violeraient le secret professionnel des avocats.

Ce secret professionnel, présenté comme vital pour la profession d'avocat, est détaillé au tribunal par les deux témoins cités par M<sup>e</sup> Herzog. Le célèbre avocat Henri Leclerc, 86 ans, livre ses souvenirs d'une carrière très riche, et insiste sur la nécessité de pouvoir se confier à son défenseur sans craindre d'être trahi ou dénoncé. Un vrai moment d'émotion dans ce procès hors norme. Le bâtonnier de Paris, Olivier Cousi, insiste lui aussi sur la confiance que l'on doit avoir en son avocat, que l'on ait commis une infraction ou que l'on demande simplement un conseil.

Avant ce rappel des grands principes, de la part d'un milieu professionnel parfois choqué par les écoutes judiciaires et les perquisitions, Gilbert Azibert a répondu aux questions du Parquet national financier (PNF). Amer, souvent méprisant, le haut magistrat en retraite a dû s'expliquer sur ses rendez-vous avec

Thierry Herzog, mais aussi Philippe Courroye et Patrick Ouart, deux éminences judiciaires acquises à Nicolas Sarkozy.

Apparemment furieux d'être interrogé sur ses agissements litigieux, Azibert se réfugie derrière des formules comme « *J'ai déjà répondu* », morigène avec morgue un collègue qui « *fait des déductions, comme un parquetier de première instance* », avant de se

dire « *scandalisé par la légèreté du parquet et son incompétence* », autrement dit les blancs-becs du PNF qui osent l'interroger à la barre. Son avocat doit sortir en urgence de longues rames, et rappeler au tribunal les mérites professionnels de Gilbert Azibert, mais le mal est fait.

Le procès reprend lundi.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.